

## **Ministère des solidarités et de la santé, Consignes relatives au déploiement accéléré des tests antigénique dans les établissement medico-sociaux accueillant des personnes à risque de formes graves, 16 octobre 2020**

26/10/2020

Afin de renforcer la protection des personnes fragiles accueillies en établissement, il est souhaité que les campagnes de tests antigéniques soient déployées à plus large échelle, en vue d'assurer un dépistage massif des professionnels de ces établissements au retour des congés de la Toussaint (semaine du 2 novembre). Au-delà de cette campagne, l'utilisation des tests antigéniques sera ouverte à l'ensemble des établissements dans le cadre d'un circuit d'approvisionnement de droit commun. La présente fiche précise, en complément du MINSANTE à venir sur les tests antigéniques, les modalités de mise en oeuvre de cette campagne ponctuelle.